



*Rivière-du-Loup,
pour une vie en action!*

POLITIQUE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA VIE ACTIVE



Ville de
Rivière-du-Loup



MOT DU MAIRE

C'est avec un immense plaisir que je vous présente la nouvelle *Politique de la pratique sportive et de la vie active* de la Ville de Rivière-du-Loup.

Fidèle à ses habitudes, la Ville de Rivière-du-Loup innove et reconnaît l'importance de sa contribution et celle de ses partenaires pour l'amélioration des conditions de la pratique sportive dans notre milieu et l'influence que nous pouvons jouer dans la mise en place d'un environnement stimulant pour un mode de vie actif. Au centre de nos préoccupations, nous confirmons que le citoyen en demeure le principal acteur.

Cette politique exprime clairement notre volonté d'offrir à l'ensemble de nos citoyens un milieu de vie favorable à une pratique sportive de qualité et un environnement stimulant pour un mode de vie actif.

Inspirée de notre planification stratégique et de nos autres politiques, la force de notre engagement repose sur une volonté d'intégration de nos actions à l'ensemble des services municipaux et sur la contribution de nos partenaires.

Pour la réalisation de ce travail exceptionnel, je tiens à remercier les personnes qui ont collaboré ou témoigné leur intérêt tout au long du processus. Des remerciements particuliers s'adressent aux membres de la Commission sportive ainsi qu'à son président, monsieur Carl Dubé. Je veux aussi reconnaître la contribution de messieurs Jacques Émond et Sylvain Dionne à l'élaboration des différentes étapes. Je suis convaincu de l'importance de cette politique pour l'amélioration de notre milieu de vie et particulièrement des bénéfices qu'elle apportera à la santé des Louperivoises et Louperivois.

Le maire,

Michel Morin,
Ph. D.





MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec fierté et enthousiasme que nous déposons la nouvelle *Politique de la pratique sportive et de la vie active* de la Ville de Rivière-du-Loup. Pas moins de 25 organismes furent rencontrés et trois séances de consultation publique ont eu lieu. Durant ce processus, un comité consultatif s'est réuni à plusieurs reprises pour réviser la politique en phase d'élaboration.

La Ville de Rivière-du-Loup avait donné un mandat clair à la Commission sportive, soit celui de réviser l'ancienne politique, de consulter les organismes sportifs, les partenaires et la population, et de se donner une vision pour les prochaines années.

L'ancien document s'attardait plutôt à la pratique organisée et spontanée du sport. Sans négliger la pratique sportive, la présente politique s'attaque globalement à la santé des gens, d'où le libellé « Vie active ». Ce principe s'intègre bien au slogan de la Ville : « Rivière-du-Loup... Leader en développement durable ». Il n'y a pas de développement durable sans une population en santé. Celle-ci ne peut être maintenue en l'absence d'un environnement sain et facilitateur. La nouvelle politique rejoint les préoccupations municipales mises de l'avant dans sa planification stratégique basée sur l'approche « *The Natural Step* ».

Les consultations ont permis de faire ressortir divers enjeux. L'accessibilité aux programmes et aux plateaux, le vieillissement de la population, sans omettre l'encadrement et l'essoufflement des bénévoles, en sont de bons exemples. Nous avons constaté de belles choses issues de nos institutions scolaires, organismes et autres partenaires dont l'objectif demeure l'activité physique. Leur contribution est essentielle à la réalisation de cette politique.





Notre milieu possède une grande variété d'installations et de sites de qualité qui favorisent une pratique sécuritaire, polyvalente et stimulante. Malgré sa dimension, notre milieu dispose d'un potentiel remarquable. Tout en contribuant sur le plan économique, nous reconnaissons aussi que les programmes d'activités et les événements sportifs participent à la mise en place d'un milieu de vie attrayant et de qualité.

Cette politique confirme la volonté de la Ville de Rivière-du-Loup de reconnaître et d'appuyer l'implication des citoyennes et citoyens à l'intérieur des associations, institutions ou de tout autre regroupement.

Elle entend favoriser la consolidation de la pratique sportive et assurer l'accès à un mode de vie physiquement actif pour la majorité des Louperivois. Elle illustre une préoccupation particulière en matière d'accessibilité pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, peu importe leur âge ou condition. Inclusive, elle priorise les programmes destinés aux jeunes, tout en initiant de nouvelles avenues pour répondre aux attentes d'une population vieillissante qui souhaite demeurer active.

Les plans d'action nés de cette politique interpellent l'ensemble des services municipaux et influencent les décisions à tous les niveaux.

Je souhaite que cette politique puisse répondre aux attentes des citoyennes et citoyens de Rivière-du-Loup.

Carl Dubé
Président de la Commission sportive
Enseignant au Collège Notre-Dame,
B. Sc., B. Éd.





POLITIQUE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA VIE ACTIVE VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Préambule

Cette *Politique de la pratique sportive et de la vie active* encourage la volonté populaire d'adhérer à des principes et à des pratiques favorisant le développement global de la personne. Elle reconnaît l'importance de l'engagement individuel et collectif à s'investir, avec l'appui facilitateur des instances municipales, dans le développement durable de la qualité de vie au sein de la communauté.

La Ville de Rivière-du-Loup poursuit son action dans un contexte d'encouragement et d'appui aux citoyennes et aux citoyens, aux clubs sportifs, aux associations, aux athlètes, aux organisations bénévoles, aux institutions scolaires et aux organismes partenaires. Cela, en complémentarité des actions de promotion et de sensibilisation effectuées dans le milieu par les intervenants des réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du sport.

La Ville de Rivière-du-Loup confirme son rôle de partenaire privilégié envers l'exercice de la pratique sportive et l'expression d'une vie active, conformément aux préoccupations de qualité de vie.

Les défis qui se posent, maintenant et pour l'avenir, sont liés au développement et à l'entretien de conditions et d'initiatives propices à la responsabilisation, à la participation et à la contribution des Luperivoises et des Luperivois, quant à la pratique sportive et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, dans un environnement de vie favorable.

La Politique de la pratique sportive et de la vie active s'inscrit dans la foulée des orientations préconisées par les instances gouvernementales. Elle correspond à l'évolution des valeurs et des besoins des Luperivoises et des Luperivois en termes de pratique sportive et de vie active. Elle illustre ce que la Ville souhaite mettre à leur disposition, de concert avec ses partenaires, en termes d'aménagements, de structures, de programmes et de services orientés vers la qualité de vie au quotidien. Elle transcende ainsi le cadre traditionnel de l'organisation du sport et des loisirs pour intégrer toutes les actions liées à l'amélioration du milieu de vie urbain.

Cette politique identifie les intentions de la Ville de Rivière-du-Loup et les orientations qu'elle entend prioriser dans ses plans d'action sectoriels pour répondre à la volonté populaire de contribuer et de participer à l'amélioration de sa qualité de vie.





La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît :

- Que l'adhésion à la pratique sportive et à un mode de vie physiquement actif représente un des axes majeurs de développement et du maintien de la qualité de vie des citoyens.
- Que le sport, l'activité physique et les loisirs actifs font partie intégrante du mode de vie et qu'ils sont porteurs de bénéfices sur les plans de la santé, de la vitalité communautaire, de l'intégration sociale, de la diversité économique et de l'animation du milieu.
- Que l'ensemble des citoyennes et des citoyens sont autonomes et responsables d'assumer la prise en main de leur qualité de vie avec l'appui des instances municipales et des partenaires du milieu.
- Que le sport pratiqué sur une base participative ou compétitive, l'activité physique et les loisirs jouent un rôle essentiel dans le développement de la personne et l'épanouissement de la collectivité.
- Que son offre de programmes d'infrastructures, d'équipements et de sites constitue un facteur incitatif et attractif, représentatif d'un environnement de vie de qualité.
- Que la qualité de cette offre repose sur l'entretien d'une synergie entre les composantes de son administration, les associations et les clubs sportifs, les organismes et entreprises partenaires, les organisations de bénévoles, les institutions et la population.
- Que cette qualité constitue la clé d'expériences de vie enrichissantes pour toutes les personnes formant la communauté luperivoise actuelle et à venir : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes nouvellement établies ou migrantes potentielles.





- Que la concertation et la coopération entre les clubs, les associations, les organismes et les partenaires des secteurs privé, parapublic et public de Rivière-du-Loup sont essentielles à l'épanouissement de l'activité sportive, de la vie active et de saines habitudes de vie auprès de la population.
- Que le rôle de l'État, à titre de législateur, d'initiateur et de promoteur des politiques nationales en matière de sensibilisation et d'éducation au sport et à la santé publique, inspire et guide la prise de décision locale en matière d'interventions liées à la pratique sportive et à la vie active.
- Que le mandat et l'appui des organisations locales porteuses des orientations et des programmes de l'État, au chapitre du sport et de la santé publique, sont nécessaires en termes de conseil, d'émulation, de promotion, de collaboration, de concertation et de partenariat auprès des instances municipales et de la communauté.
- Que les établissements d'enseignement, les clubs sportifs, les associations sportives ainsi que les fédérations sportives reconnues et représentées dans le milieu jouent un rôle de premier plan au chapitre de la promotion, du développement, de l'encadrement et de l'amélioration de la pratique sportive et des conditions de vie active au sein de la population.
- Que la mise en oeuvre de mesures et d'actions concrètes liées à la pratique sportive et à la vie active est d'abord tributaire d'un engagement individuel et collectif à entretenir un milieu de vie de qualité.



La mission de la Ville de Rivière-du-Loup en matière d'activités sportives et de vie active.

La Ville de Rivière-du-Loup se donne pour mission d'encourager et de soutenir, par sa gestion, ses décisions, ses actions et ses pratiques, les intentions et les projets visant le développement d'une pratique sportive de qualité (structurée ou libre) et l'accès à un mode de vie physiquement actif pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.



Elle s'engage à travailler avec la population et tous ses partenaires au développement, au maintien et/ou à l'entretien de programmes, d'environnements et d'aménagements facilitant la participation et la contribution des Louperivoises et des Louperivois de tous âges et de toutes conditions.

Son rôle se manifeste par l'écoute, la consultation, la facilitation, la concertation et le soutien à l'endroit de la population, des associations et des clubs sportifs, ainsi que des organisations partenaires.

Elle favorise l'émergence d'initiatives respectant des valeurs d'équité, d'accessibilité, de solidarité, de disponibilité et de qualité.

Elle met de l'avant des conditions incitatives, sécuritaires et adaptées aux besoins des Louperivoises et des Louperivois afin d'appuyer leur engagement dans une démarche durable de bien-être et de mieux-être, intégrant à la fois le sport et l'activité physique.

Le mandat des instances municipales est donc de donner accès aux services, aux programmes, aux équipements, aux aménagements et aux infrastructures qui facilitent la pratique sportive, l'activité physique et les loisirs actifs. Le défi de cette politique réside dans sa traduction en plans d'action concrets en relation avec les priorités politiques et stratégiques du moment.



Objectifs

- Stimuler la concertation locale quant au développement harmonieux et durable de la pratique sportive et de la vie active dans un environnement urbain facilitant et incitatif.
- Valoriser l'engagement bénévole et l'implication citoyenne au sein des organismes, des institutions, des associations, des clubs sportifs et des associations.
- Encourager le développement de divers niveaux de pratique sportive et de vie active, de la participation à la compétition, au sein de la communauté.
- Favoriser le maintien d'une offre équilibrée de services, de programmes, d'installations et d'activités facilitant la pratique encadrée ou libre du sport, de l'activité physique et des loisirs actifs.
- Soutenir l'aménagement, le maintien et l'entretien de sites propices à la pratique sportive et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif pour tous les membres de la communauté.
- Faciliter l'accessibilité aux services, aux programmes, aux installations, aux équipements et aux aménagements favorisant la pratique sportive, l'activité physique et les loisirs actifs en fonction de principes de sécurité, d'équité et d'égalité des chances pour tous.
- Appuyer la formation et le perfectionnement des bénévoles, des animateurs et des entraîneurs oeuvrant dans les secteurs du sport, de l'activité physique et des loisirs actifs, en collaboration avec les organismes locaux, régionaux, provinciaux et nationaux concernés.
- Reconnaître l'importance et l'apport des événements liés au sport, à l'activité physique et aux loisirs actifs à Rivière-du-Loup dans la bonification de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.
- Situer les axes d'intervention prioritaires en relation avec la pratique sportive et l'expression d'une vie active dans la communauté.



Axes d'orientation

Orientation 1 :

L'accessibilité et la diversité pour tous

L'organisation de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs doit permettre à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, sexe, condition, situation ou degré d'aptitude, d'atteindre leurs objectifs de participation, d'implication et de contribution avec un minimum de contraintes physiques, organisationnelles ou financières.

Il est donc primordial que l'offre municipale de services, de programmes, d'aménagements, d'équipements et d'infrastructures soit variée, adaptée, inclusive et à la portée des Louperivoises et des Louperivois.

Orientation 2 :

L'équité dans l'intervention

Les bénéfices de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs sont considérables sur les plans individuel et collectif, en fonction de la participation des citoyennes et des citoyens et de la contribution des différents partenaires et intervenants. Ils ne sont accessibles que dans la mesure où tous peuvent y accéder équitablement, ce qui réfère au principe de l'égalité des chances pour tous.

Pour encourager cette participation et valoriser cette contribution, tous les acteurs impliqués dans l'organisation de la pratique sportive et de la vie active doivent profiter d'un environnement favorable, invitant et sécuritaire.

La Ville de Rivière-du-Loup, de concert avec ses partenaires et la population, veille à instaurer et à promouvoir des conditions facilitant la réalisation personnelle et athlétique de tous, en fonction de leur condition et de leurs aptitudes, autant dans des contextes participatifs et compétitifs que de performance.

Orientation 3 :

La concertation et le partenariat

Le développement intégré de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs nécessite collaboration, concertation et partenariat entre les organisations qui oeuvrent auprès de toutes les tranches de la population : instances municipales, clubs sportifs, associations sportives, fédérations sportives, comités de quartier, établissements d'enseignement, organismes socio-communautaires, organisations du réseau de la santé et des services sociaux.

Cette collaboration, cette concertation et ce partenariat ne peuvent s'épanouir que dans un contexte d'écoute et de confiance mutuelles et un environnement organisationnel favorable.

Alors que les ressources collectives sont limitées, il convient d'encourager un contact constant entre les organisations locales et régionales impliquées dans l'organisation et la valorisation de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs afin qu'elles travaillent de concert pour le bénéfice de la population.



Orientation 4 : L'innovation dans l'action

L'innovation ne se reflète pas seulement dans le déploiement d'initiatives nouvelles, inédites ou exclusives en matière de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.

Elle s'exprime d'abord dans la capacité à renouveler le quotidien en changeant la manière de percevoir, d'envisager, d'imaginer, de penser, de développer et de faire les choses.

Cela implique surtout, de la part des instances municipales, des organisations partenaires et de la population, une volonté de changement et d'évolution en faveur d'un meilleur environnement urbain et d'une plus grande qualité de vie collective, au-delà des considérations individuelles ou corporatistes.

L'innovation parvient à s'épanouir lorsque les organismes et les personnes concernés sont disposés à aborder les besoins, les objectifs, les idées, les projets et les moyens sous un nouvel angle.

Orientation 5 : L'information et la communication

L'information et la communication représentent les facteurs clés de la mobilisation citoyenne en faveur de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs.

Elles jouent un rôle de premier plan au chapitre de la sensibilisation, de l'éducation, de la promotion et de la valorisation des services, des programmes, des équipements,

des aménagements, des infrastructures et des occasions de participation accessibles à la population.

Elles permettent de mettre en valeur et de faire rayonner les réussites loupéroises en termes de performances sportives, de bénévolat, d'implication dans la communauté et d'organisation d'événements d'envergure. Elles contribuent ainsi à alimenter le sentiment d'appartenance et la fierté collective.

Orientation 6 : La reconnaissance des intervenants, des athlètes et des organismes

La reconnaissance des intervenants, des athlètes et des organismes illustre le respect et la considération que l'on porte aux personnes qui se dévouent et s'investissent pour promouvoir, favoriser et faciliter la pratique sportive, l'activité physique et les loisirs actifs, tout en faisant rayonner à l'extérieur de la région leur engagement envers un mode de vie sain.

Il est primordial de souligner l'apport des intervenants, des athlètes et des organismes à la qualité de vie de la communauté. Une reconnaissance tangible contribue à encourager l'implication bénévole, à susciter l'émergence de nouveaux athlètes, à éveiller l'intérêt de la relève et à confirmer la vitalité de la collectivité.





Remerciements

La Politique de la pratique sportive et de la vie active résulte d'une importante démarche de recherche, de recension, de consultation et de réflexion entreprise en 2009.

La Ville de Rivière-du-Loup souligne l'apport considérable de monsieur Jacques Émond, M.Éd. et chargé de projet principal, à l'élaboration de cette politique. La Ville remercie également monsieur Sylvain Dionne, conseiller en communication et rédacteur, pour sa participation aux processus de consultation complémentaire, de recherche et de rédaction finale.

La Ville de Rivière-du-Loup remercie celles et ceux qui ont pris part aux diverses phases de consultation, ainsi que les membres de la Commission sportive de la Ville de Rivière-du-Loup, du Comité consultatif sur la *Politique de la pratique sportive et de la vie active* et de l'équipe du Service loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup.

POLITIQUE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA VIE ACTIVE

Ville de Rivière-du-Loup

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7

Photographies :

Ville de Rivière-du-Loup, Clic communication, David Guimont et François Provost

Conception graphique :

Clic communication

ISBN 978-2-9808349-7-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-9808349-8-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012